



REMBOURSEMENT DONATIONS SUITE DIVORCE

Par **NOMAD**, le **22/01/2016** à **15:37**

Bonjour,

Je suis en cours de divorce. Après notre mariage ma femme avons acheté une première maison, nous avons réalisée quelques travaux et une petite partie ont été financé par mes beaux-parents. Par contre je ne sais plus s'ils ont payé directement les entrepreneurs ou si nous avons reçu des chèques déposés sur note compte commun, la somme de cette aide est d'environ 20000€.

Aujourd'hui mes beaux-parents me demandes de rembourser personnellement cette somme. Hors ces fonds versés ont bien profité à tous les 2.

Mes questions sont :

- Leur dois-je quelques choses ?
- Si oui dois-je leur payé en intégralité ?
- Si cette somme est dû en intégralité ou pas, est-elle remboursée sur l'ensemble des plus values-potentielles réalisées, avant partage du reste ?
- Si l'on ne réalise pas de plus values qu'arrive t-il?

Merci d'avance pour vos réponse.